

DEPARTEMENT**ISERE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE****N° D'ORDRE**

26/2024

DELIBERATION**du Conseil d'Administration du 23 juillet 2024****Objet :****TARIFS CCAS et DA
2024/2025****Présents :**

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, TURKI Hajera Conseillère Municipale, Alexandre MIGLIONE (suppléant) Membre Qualifié, Cécile COIGNE, Christian FERRANTE Membres Nommés.

Absents Excusés : Michel VENDRA Président du CCAS, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY, Mylène GOURGAND Conseillères Municipales, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés, Françoise DAVID, Membre Nommé.

Pouvoirs : Nathaly TAVERNIER a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Françoise David a donné pouvoir à Cécile COIGNE.

Date convocation : 18 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 8

VU le code général des collectivités locales, notamment son article L2122-22 4°,

VU le code de l'action sociale,

VU la délibération n° 24/2023 du 20/06/2023, relative aux montants des adhésions des ateliers de l'Espace Familles,

LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration

Le CCAS a pour mission d'offrir aux sassengeois plusieurs services et divers ateliers organisés par l'Espace de Vie Sociale afin de lutter contre l'isolement des personnes et favoriser le lien social. Ces activités sont en lien avec le projet social 2022-2025 qui a été validé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.

Une adhésion annuelle est fixée à quelques services ainsi que pour les adhérents à l'Espace Familles, Elle permet l'accès à tous les ateliers proposés.

Cette adhésion est réévaluée chaque année.

Pour l'année 2024/2025, l'état joint en annexe 26 indique :

- Les nouveaux tarifs applicables à compter du 1/09/2024
- Les tarifs des paniers de la distribution alimentaire. Ceux-ci sont inchangés par rapport à l'année écoulée.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration,

- **D'APPROUVER** les tarifs 2024/2025 selon l'annexe 26 ci-jointe et de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOpte** la délibération n° 26/2024 et,
- **DECIDE** d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs 2024/2025 selon l'annexe 26 qui est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par la Vice-Présidente
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 25 Juillet 2025

La Vice-Présidente du CCAS,

Nathalie LEVRAT

